

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142149-DE-1-1

Date de télétransmission : 26 mars 2025

Date de réception : 26 mars 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 14 MARS 2025

—
DELIBERATION N° 10

—
BP 2025 - POLITIQUE ENVIRONNEMENT

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : M. Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-

MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et notamment son article 52 ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;

Vu la délibération prise le 22 janvier 2004 par l'assemblée départementale, approuvant le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) ;

Considérant que la pratique de la randonnée en sécurité nécessite la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien, de restauration d'ouvrages de franchissement, de signalétique et de balisage des sentiers inscrits au PDIPR ;

Considérant que le développement du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) sera poursuivi avec la labellisation de nouveaux sites parmi les différentes activités de pleine nature, et l'aménagement de certains espaces ;

Vu le Plan départemental de protection de la forêt contre les incendies (PDPFCI) 2019-2029 signé en mai 2020 par le préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale approuvant le Plan Méditerranée 06 pour la période 2023-2027 ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale approuvant l'engagement du Plan départemental de gestion de l'eau ;

Considérant que la politique Environnement a pour vocation de préserver les espaces et les sites, y compris marins, de valoriser le patrimoine naturel et bâti dans les espaces naturels, et de réduire l'exposition aux risques majeurs par la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment de risques de feux de forêt ;

Vu le rapport de son président présentant, au titre de l'année 2025, les grands axes de la politique Environnement au travers des programmes « Espaces naturels, paysages », « Forêts », « Entretien et travaux », « Eau, milieu marin, déchets, énergies » ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions GREEN Deal, environnement et croissance verte, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Espaces naturels, paysages » :

Au titre de la gestion des parcs naturels départementaux et de la préservation des espaces naturels

- d'approuver la poursuite en 2025 des travaux d'aménagement et d'entretien dans les parcs naturels départementaux ;
- d'approuver l'amélioration et le développement de l'application numérique « Les Explorateurs des parcs » dans les parcs naturels départementaux, contribuant à promouvoir la politique du Département dans le domaine de la protection des espaces naturels sensibles ;
- d'approuver la création et la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans les actions d'éducation à l'environnement et d'animations, et dans la gestion et le suivi des parcs ;
- d'approuver le renouvellement en investissement d'une partie des véhicules, engins et matériel dédiés ;

Au titre de l'aménagement et de la valorisation des itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)

- d'approuver, sur les itinéraires inscrits au PDIPR (sentiers en particulier), la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien, de restauration d'ouvrages de franchissement, de signalétique et de balisage et le renouvellement du programme annuel de travaux correspondant ;
- d'approuver le développement et la diversification de l'offre promotionnelle de randonnées par la mise en place de panneaux et l'actualisation de certains guides Randoxygène, notamment le guide Équitation ;
- d'approuver la création et la poursuite des partenariats techniques avec les acteurs qui officient dans le domaine des activités et sports de pleine nature (fédérations, parc national du Mercantour, gestionnaires des espaces naturels et comités sportifs départementaux ...) ;
- d'approuver le principe d'adaptation ponctuelle du PDIPR, par secteur, sur la base d'ajustements d'itinéraires afin de maintenir un niveau d'entretien adapté ;

Au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

- d'approuver la poursuite des actions opérationnelles menées sur les espaces, sites et itinéraires (ESI) inscrits, par la mise en place de la signalétique nécessaire à leur identification et à leur promotion, ainsi que la mise en œuvre des travaux ou aménagements préalables, relatifs à leur fonctionnement ;
- d'approuver la réalisation des études d'incidences environnementales indispensables sur les ESI susceptibles d'être soumis à l'approbation de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), en vue d'une future inscription au PDESI ;

2°) Concernant le programme « Forêts » :

- d'approuver la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la protection ou la valorisation de la forêt ainsi qu'en matière de soutien aux entreprises de la filière bois ;
- d'approuver la poursuite du soutien à la filière bois au travers des aides à la mobilisation des bois apportées aux propriétaires forestiers et des aides à la modernisation des entreprises d'exploitation forestière et de première et deuxième transformation ;
- d'approuver le renouvellement en investissement d'une partie des véhicules, engins et matériel dédiés, ainsi que l'automatisation de sites de distribution de carburant ;
- d'approuver la poursuite des actions dans le domaine de la prévention des risques d'incendie de forêt et dans les travaux d'entretien en régie des pistes et citerne de défense de la forêt contre les incendies, notamment par la participation du Département au réseau forestier de surveillance et d'alerte (RFSA) dans le cadre du protocole 2021-2025 signé avec l'État ;
- d'approuver la poursuite dans le cadre du « Fonds vert » des opérations de déploiement de dispositifs complémentaires de détection précoce des départs de feux et d'installation sur les secteurs déficitaires, de nouvelles citerne et retenues collinaires DFCI ;

3°) Concernant le programme « Entretien et travaux » :

- d'approuver la réalisation des opérations à mener en 2025 au titre du programme Entretien et travaux, dans les parcs naturels départementaux ;
- de donner délégation à la commission permanente pour :
 - prendre toute décision utile quant à l'exécution de ce programme ;
 - mener à bien les opérations concernées,
 - examiner les conventions et avenants y afférent et autoriser le président du Conseil départemental à les signer au nom du Département ;
 - se prononcer sur les acquisitions et autoriser le président du Conseil

- départemental à signer les actes au nom du Département ;
- prendre les déclarations de projet à l'issue des enquêtes publiques ;

4°) Concernant le programme « Eau, milieu marin, déchets, énergies » :

Au titre de la politique de l'eau

- d'approuver la poursuite du partenariat mis en place dans le cadre de la Chaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes » ;

Au titre de la politique de la mer

- d'approuver la poursuite de la mise en œuvre du Plan Méditerranée 06, notamment par le biais d'un soutien aux acteurs socio-économiques du littoral maralpin dont les actions participent aux objectifs retenus lors de son adoption :
 - le renforcement de la connaissance et de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité marine, avec en particulier la relance de suivis scientifiques ;
 - la lutte contre les pollutions, incluant les déchets marins et en particulier les engins de pêche perdus ;
 - la maîtrise des usages, pour une utilisation durable de l'espace maritime et de ses ressources ;
 - l'éducation, la sensibilisation et la communication sur la richesse et les fragilités du patrimoine naturel marin ;
- d'approuver l'accompagnement des communes littorales dans l'élaboration d'actions en faveur de la préservation et de la gestion du milieu marin avec notamment la poursuite des suivis scientifiques des zones marines protégées et du cantonnement de pêche du cap d'Ail et la mise en place de zones marines protégées ;
- d'approuver la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la protection ou la valorisation du milieu marin ;

Au titre de la gestion des déchets

- d'approuver la réalisation des opérations relatives à la gestion des déchets sur les différents sites du Département ;

Au titre des énergies

- d'approuver l'accompagnement du Département dans le suivi des mesures compensatoires liées au projet de centrale solaire au sol à Saint-Auban, que l'opérateur doit mettre en œuvre dans le cadre de l'arrêté dérogatoire du préfet

des Alpes-Maritimes ;

5°) d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département :

Concernant le programme « Espaces naturels, paysages »

- les aides financières relatives aux actions proposées au titre dudit programme, auprès de l'État et de la Région ;

Concernant le programme « Forêts »

- les aides financières relatives aux actions proposées au titre dudit programme, auprès de l'État et de la Région ;
- l'aide financière auprès de l'État, au titre du Conservatoire de la forêt méditerranéenne et en appui de la politique départementale de prévention des incendies de forêts pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à l'activité du service Force 06 ;

Concernant le programme « Eau, milieu marin, déchets, énergies »

- les aides financières relatives aux actions proposées au titre dudit programme, auprès de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Région ;
- 6°) de donner délégation à la commission permanente, au titre des programmes « Espaces naturels, paysages », « Forêts » et « Eau, milieu marin, déchets, énergies », « Plan environnemental GREEN Deal », « Fonds social à la maîtrise d'énergie des Alpes-Maritimes » de la politique Environnement pour prendre toute décision utile pour leur mise en œuvre ;
- 7°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Pour(s) : 41

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa

LELOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental